

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [daniel-gaudreault-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fb29aa79a04c206159df87da>

Date d'obtention : 2024-11-22 18:19:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Rencontrer la victime et/ou celui qui signale.
2. Évaluer l'incident à l'Aide de la grille d'évaluation.
3. Vérifier/valider les informations données auprès des autres jeunes témoins. Rencontrer les jeunes individuellement afin des sensibilisés à la vie privée de la victime et de l'importance de ne pas parler de l'incident aux autres.
4. Parler avec l'instigateur: Dans un cas d'acte impulsif, je malveillant, j'informe le jeune des démarches à faire dans faire la trousse recueille les informations et je fais la trousse. Je confisque son cellulaire et je contacte la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervenant scolaire doit prioriser la trousse Sexto et travailler en respectant les étapes d'interventions.

C'est nécessaire d'accueillir rapidement les dénonciations des élèves. Il faut utiliser la trousse autant avec l'auteur du signalement que la victime et l'instigateur lors d'un geste impulsif.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer l'instigateur en trouvant les bons mots afin de le convaincre de collaborer car il faut en tout temps protéger les élèves ayant fourni des informations et par la suite déterminer s'il s'agit d'un intention impulsive ou intention malveillant.

Il est toujours délicat de trouver les mots afin d'aviser les parents autant pour l'instigateur que pour la victime. C'est souvent dramatique pour les parents de se faire annoncer une telle nouvelle.

Je dois demeurer à l'écoute, bienveillant et empathique envers la victime et ses parents.